

## AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

le lundi 21 avril 2008

à 15 heures précises :

**Salle Léonard de Vinci**

**92800 CNIT PARIS-LA DEFENSE**

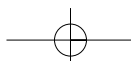
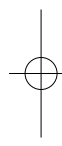
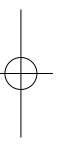
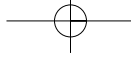
Numéro vert actionnaires : 0 800 20 55 14  
Site Internet : [www.schneider-electric.com](http://www.schneider-electric.com)

### **SCHNEIDER ELECTRIC SA**

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE  
AU CAPITAL DE 1 962 394 928 EUROS

SIEGE SOCIAL : **43-45, boulevard Franklin Roosevelt – 92500 RUEIL-MALMAISON**

542 048 574 RCS Nanterre



## SOMMAIRE

Avis de convocation et ordre du jour .....	4
Conditions et modalités de participation .....	5
Gouvernement d'entreprise .....	7
Exposé sommaire de la situation et de l'activité de la société .....	16
Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices .....	17
Présentation de l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte .....	18
Projet de résolutions .....	22
Demande d'envoi de documents à renvoyer le cas échéant .....	31

**Nota : la demande de carte d'admission figure sur le formulaire ci-joint.**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Schneider Electric SA sont convoqués **le 21 avril 2008 à 15 heures**, en assemblée générale mixte :

**Salle Léonard de Vinci  
92800 CNIT PARIS-LA DEFENSE**

sur l'ordre du jour ci-dessous. Les projets de résolutions figurent en pages 22 à 30.

**Ordre du jour**

*de la compétence d'une assemblée ordinaire :*

- Rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2007 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007 ;
- Affectation du résultat, prélèvement sur les primes et fixation du dividende ;
- Approbation du rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice antérieur ;
- Approbation d'une convention réglementée relative aux droits à indemnité de M. Jean-Pascal TRICOIRE en cas de rupture de son contrat de travail ;
- Nomination d'un membre du conseil de surveillance : M. Léo Apotheker ;
- Renouvellement du mandat de membres du conseil de surveillance : MM. Gallot, Kissling et Sierra (pour un an) ;
- Ratification de la cooptation de M. G. Richard Thoman et nomination en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- Nomination d'un membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés conformément à l'article 11-c des statuts ;
- Autorisation à donner au directoire de racheter des actions de la société ;

*de la compétence d'une assemblée extraordinaire :*

- Modification des statuts relative aux conditions de participation aux assemblées générales d'actionnaires ;
- Autorisation donnée au directoire pour annuler, le cas échéant, les actions de la société achetées dans les conditions fixées par l'assemblée générale, jusqu'à un maximum de 10 % ;
- Autorisation donnée au directoire à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise ;
- Autorisation donnée au directoire à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires : en faveur de salariés de sociétés étrangères du Groupe ;
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION A CETTE ASSEMBLÉE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer personnellement à l'assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, dès lors qu'il justifie de cette qualité. Toutefois, pour être admis à assister à cette assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter :

- a) Les actionnaires propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits en compte "nominatif pur" ou "nominatif administré", au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris soit le 16 avril 2008.
- b) Les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront être enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris soit le 16 avril 2008. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité seront constatés par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établi au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.
- c) Les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique susvisé sur demande adressée par lettre simple à leur intermédiaire financier ou à la SOCIETE GENERALE, service des assemblées, 32 Rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 NANTES Cedex 3, reçue par la société six jours au moins avant la date de la réunion.

## MODALITÉS DE PARTICIPATION A CETTE ASSEMBLÉE

### Vous désirez assister à l'assemblée

Vous devez demander une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter (\*). Pour obtenir cette carte, retourner le formulaire ci-joint ; cocher la case A, dater et signer en bas du formulaire (cf. ci-contre).

Dans le cas où la carte d'admission que vous avez demandée ne vous serait pas parvenue dans les 3 jours qui précèdent l'assemblée générale, nous vous invitons à prendre contact avec le centre d'appel des cartes d'admission de la Société Générale du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00 au 0 825 315 315 (depuis la France : 0,125 Eur HT/mn).

Comme les années précédentes, le vote aura lieu à l'aide d'un boîtier de vote électronique.

Pour faciliter le déroulement de la réunion, nous vous recommandons de :

1. vous présenter dès 14 h 15 à l'accueil, aux bureaux d'émargement, muni de la carte d'admission, pour la signature de la feuille de présence,
2. ne pénétrer dans la salle qu'avec le boîtier de vote électronique remis lors de la signature de la feuille de présence,
3. vous conformer aux indications données en séance pour utiliser le boîtier de vote.

### Vous ne pouvez pas assister à l'assemblée

Vous pouvez utiliser le formulaire ci-joint : choisir l'une des trois possibilités suivantes :

- 1. voter par correspondance,**
- 2. vous faire représenter par votre conjoint ou par un autre actionnaire (personne physique ou morale),**
- 3. donner pouvoir au président.**

**Le directoire**

(\* ) nota : si vous avez demandé la carte d'admission et vous ne l'avez pas reçue à temps pour l'assemblée, mais que vous pouvez justifier de l'inscription en compte de vos titres ou de leur immobilisation s'il s'agit de titres au porteur, vous pouvez participer à l'assemblée en vous présentant à l'accueil dès 14 h 15.

# COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLÉE

- Pour assister à l'Assemblée  
Cocher la case A, dater et signer au bas du formulaire.

- Droit de vote double au nominatif pour les actionnaires inscrits au nominatif depuis au moins 2 ans.

- Pour voter par correspondance ou par procuration (B)

Droit de vote simple

- soit voter par correspondance  
Cocher la case, éventuellement noircir les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion, date et signer\* en bas du formulaire.

**IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.**

**QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM**

A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card - date and sign at the bottom of the form.

B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

**SCHNEIDER ELECTRIC S.A.**  
Société anonyme à directeurs et à conseil de surveillance / a limited company with registered and issued capital of 1.821.586.784 €  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 21 AVRIL 2008  
COMBINED GENERAL MEETING  
OF APRIL 21 2008  
Siège Social - Registered Office : 43-45, Boulevard Franklin Roosevelt, 92500 RUEIL MALMAISON  
342 548 574 RCS Nanterre

**CADRE RESERVE / For Company's use only**

Identifiant / Account: \_\_\_\_\_

Nombre d'actions / Number of shares: \_\_\_\_\_

Porteur / Bearer: \_\_\_\_\_

Nombre de voix / Number of voting rights: \_\_\_\_\_

VS / single vote  
VD / double vote

**JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**  
Cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.  
I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondante à mon choix.  
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■

1	2	3	4	5	6	7	8	DU 21 AVRIL 2008	OUI	Non/Oui	Non/Oui
									A	Abst	F
10	11	12	13	14	15	16	17		B		G
19	20	21	22	23	24	25	26		C		H
28	29	30	31	32	33	34	35		D		J
37	38	39	40	41	42	43	44		E		K

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting - Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf.

- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to a vote against).

- Je donne procuration (cf. au verso renvoi (2) à M, M<sup>me</sup> ou M<sup>me</sup> pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (2)) M, M<sup>me</sup> or M<sup>me</sup> to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard : in order to be considered, the completed form must be returned at the latest:

Date & Signature: \_\_\_\_\_

à la BANQUE / to the Bank 18 AVRIL 2008  
à la SOCIÉTÉ / to the Company APRIL 18, 2008

Num, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement) - Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)  
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

- soit donner pouvoir au Président  
Dater et signer\* en bas du formulaire.

- soit vous faire représenter par votre conjoint ou par un autre actionnaire (personne physique ou morale)  
Cocher la case mentionner les nom et prénom du mandataire, dater et signer\* en bas du formulaire.

\* En cas d'indivision, porter la signature de chaque indivisaire.

Quel que soit le mode de participation choisi, le formulaire complété et signé doit être retourné, dans les meilleurs délais, à l'aide de l'enveloppe ci-jointe :

- Si vos actions sont inscrites au nominatif, à :  
Société Générale  
Service des Assemblées  
BP 81236  
32, rue du Champ-de-Tir  
44132 Nantes Cedex 3

- si vos actions sont au porteur, à l'intermédiaire qui assure la gestion de votre compte titres.

# Gouvernement d'Entreprise

## Composition du conseil de surveillance (au 31 décembre 2007)

### Président du conseil de surveillance

#### M. Henri LACHMANN

---

Age : 69 ans

---

Adresse professionnelle : Schneider Electric 43-45, boulevard Franklin Roosevelt - 92500 Rueil-Malmaison

---

15 159 (1) actions Schneider Electric SA

---

Première nomination : 1996 / Fin de mandat : 2010

---

#### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Président du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Membre du conseil de surveillance de **Vivendi**, d'**AXA**, du **Groupe Norbert Dentressangle** ; Administrateur de diverses filiales du Groupe AXA ; Censeur de **FIMALAC**, de Tajan ; Président du Conseil d'Administration du Centre Chirurgical Marie Lannelongue ; Président de la Fondation pour le Droit Continental ; Membre du Conseil des prélèvements obligatoires ; Membre du Comité d'orientation de l'Institut de l'Entreprise ; Administrateur de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, Président de la Fondation Télémaque ; Vice-Président et Trésorier de l'Institut Montaigne.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président Directeur Général de **Schneider Electric SA** ; Président de **Schneider Electric Industries SAS** et Administrateur de diverses sociétés du Groupe Schneider Electric, Administrateur de **Vivendi Universal**, des **Etablissements de Dietrich & Cie**, de **FINAXA**, de Fimalac Investissements ; Membre du Comité International de **Daimler Benz**.

#### Expérience et expertise :

Diplômé de HEC, Henri Lachmann débute en 1963 chez Arthur Andersen. En 1970, il rejoint la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey et devient, en 1971, Directeur Général, puis Président-Directeur Général, de 1981 à 1997, de la Financière Strafor, devenue Strafor Facom. Administrateur de Schneider Electric SA depuis 1996, il en est nommé Président le 25 février 1999, fonction qu'il occupera jusqu'au 3 mai 2006 date à laquelle, il devient Président du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA.

### Vice-Président du conseil de surveillance

#### M. Serge WEINBERG\*

---

Age : 57 ans

---

Adresse professionnelle : WEINBERG Capital Partners 40, rue de la Boétie - 75008 Paris

---

500 actions Schneider Electric SA

---

Première nomination : 2005/ Fin de mandat : 2010

---

#### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Vice-Président du Conseil de surveillance de **Schneider Electric SA** ; Président du Conseil d'Administration d'**Accor** ; Président-Directeur Général de Weinberg Capital Partners ; Vice président et administrateur de Financières SASA ; Membre du Conseil de surveillance de Gucci Group ; Administrateur de la FNAC, de RASEC (depuis février 2006), de Team Partners Group (depuis le 20/11/06), de Alliance

*Nota : en gras les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé*

*(1) : En direct ou par le biais de FCPE*

Industrie (depuis le 05/10/06), de Financière Poinsetia (depuis le 11/09/06), VL HOLDING, de SASA Industrie ; Gérant de Adoval, de Maremma, de Serole.

- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président du Directoire du Groupe **Pinault-Printemps-Redoute** ; Président du Conseil de surveillance de France Printemps, de Conforama Holding, de Guilbert SA, de Redcats ; Membre du Conseil de surveillance d'Yves Saint-Laurent Parfum, de Boucheron Holding, de PPR Interactive (en tant que représentant permanent de PPR) ; Administrateur de **Schneider Electric SA**, de **Rexel**, de PPR Asia ; Représentant permanent de Tennessee au Conseil d'Administration de **Bouygues** ; Gérant de Serole.

*Expérience et expertise :*

Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, Serge Weinberg, après avoir occupé plusieurs postes au sein de l'administration préfectorale et dans des cabinets ministériels, est successivement Directeur Général Adjoint de FR3, Directeur Général puis Président du Directoire d'Havas Tourisme, Directeur de la Banque Pallas Finance avant de rejoindre en 1990 ce qui deviendra le Groupe PPR, en tant que Directeur Général de la CFAO. Au sein de ce Groupe, il occupe notamment les fonctions de Président de Rexel (société de distribution de matériel électrique, anciennement CDME), et est nommé en 1995, Président du Directoire du Groupe Pinault-Printemps-Redoute, fonction qu'il occupe jusqu'au début de l'année 2005. En mars 2005, il crée Weinberg Capital Partners, société qui gère un fonds spécialisé dans le LBO. En 2006, il est nommé président du Conseil d'Administration d'Accor.

## Membres du conseil de surveillance

### M. Alain BURQ

Age : 54 ans
Adresse prof. : Schneider Electric Industrie SAS : 89, boulevard Franklin Roosevelt - 92500 Rueil-Malmaison
1 738 actions (1) Schneider Electric SA
Première nomination : 2000 / Fin de mandat : 2008

*Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères*

- En cours actuellement : Membre du Conseil de surveillance de **Schneider Electric SA**, du Fonds Commun de Placement "Schneider Actionnariat" ; Chargé de missions à la Direction Financière de Schneider Electric.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de **Schneider Electric SA** et Président d'Ordosoftware, société filiale du Groupe.

*Expérience et expertise :*

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et titulaire d'un MBA de Wharton (Université de Pennsylvanie). Après une première expérience dans le secteur de l'énergie (Total en Allemagne et GDF en Iran), Alain Burq rejoint Schneider Electric en 1982. Après avoir exercé différentes fonctions au sein de Spie Batignolles, alors filiale du groupe, il intègre Schneider Electric en 1998. Il est actuellement chargé au sein de la Direction Financière du pilotage des passifs et actifs sociaux du groupe.

*Nota : en gras les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé*

*(1) : En direct ou par le biais de FCPE*

## M. Gérard de La MARTINIÈRE\*

---

Age : 64 ans

---

Adresse professionnelle : Fédération Française des Assurances : 26, boulevard Haussmann - 75008 Paris

---

3 176 actions Schneider Electric SA

---

Première nomination : 1998 / Fin de mandat : 2010

---

### *Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères*

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A.) et Président du Comité Européen des Assurances (CEA) ; Administrateur d'**Air Liquide** et de la Banque d'Orsay.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Membre du Directoire d'**AXA** ; Administrateur de **Schneider Electric SA** ; Administrateur Directeur Général Délégué de **Finaxa** ; Administrateur du **Crédit Lyonnais** ; Administrateur ou Président de diverses filiales du Groupe AXA dont la Compagnie Financière de Paris et les Ateliers de Construction du Nord de la France (ANF) ; Président du Conseil d'Administration de LCH. Clearnet Group Ltd., London ; Membre du Conseil de Surveillance d'**Air Liquide** ; Membre du conseil de surveillance de l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG).

### *Expérience et expertise :*

Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration, Gérard de La Martinière occupe plusieurs postes au ministère des Finances puis devient Secrétaire Général de la Commission des opérations de bourse et Directeur Général de la Société des bourses françaises ; il rejoint en 1989 le Groupe AXA dont il est nommé Directeur Général des Holdings et Fonctions centrales en 1993, membre du Directoire en 1997 et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie en 2000. Il quitte le Groupe AXA en 2003 pour devenir Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A.).

## M. René Barbier de La SERRE\*

---

Age : 67 ans

---

Adresse prof. : Compagnie Financière Edmond de Rotchschild – 47, rue Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

---

2 000 actions Schneider Electric SA

---

Première nomination : 2002 / Fin de mandat : 2008

---

### *Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères*

- En cours actuellement : Membre du Conseil de surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de **Nord-Est**, de **Sanofi-Aventis**, de **Pinault-Printemps-Redoute**, Administrateur Délégué de Harwanne Compagnie de Participations Industrielles et Financières SA (Genève) ; Membre du Conseil de surveillance de la Compagnie Financière Saint-Honoré, de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, d'Euronext NV (Amsterdam) ; Censeur de **Fimalac** ; Président du Comité consultatif sur la gouvernance de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Private Equity Partners ; Président du Conseil d'Administration de Tawa UK Ltd (Londres) ; Membre du Conseil de Surveillance de **Pinault Printemps Redoute** ; Administrateur de **Schneider Electric SA**, du **Crédit Lyonnais**, de Calyon ; Censeur de **Nord-Est** ; Représentant permanent de la Compagnie Financière Saint-Honoré au Conseil de Surveillance de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque.

*Nota : en gras les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé*

*Expérience et expertise :*

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, René Barbier de La Serre entre à la Banque de l'Union européenne en 1963 dont il devient Directeur Adjoint avant de rejoindre en 1973 le Crédit Commercial de France, (CCF). Il en devient Administrateur Directeur Général en 1987, puis Vice-Président-Directeur Général de 1993 à 1999. Parallèlement, il siège de 1988 à 1998 au Conseil des marchés financiers, anciennement dénommé Conseil des bourses de valeurs, dont il assure la présidence de 1994 à 1998. A ce titre, il a été membre du Collège de la Commission des opérations de bourse.

**M. Noël FORGEARD\***


---

Age : 61 ans

---

Adresse professionnelle : 85 avenue de Wagram – 75017 PARIS

---

250 actions Schneider Electric SA

---

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2010

---

*Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères*

- En cours actuellement : Membre du Conseil de surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de l'Ecole Polytechnique ; Membre du Comité de France Galop.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président Directeur Général d'Airbus S.A.S. ; Président du Conseil d'Administration d'Airbus France ; Président ou Administrateur de sociétés du groupe Airbus ; Administrateur d'**EADS (Pays-Bas)**, de **Schneider Electric SA**, d'**Arcelor**, d'IMS S.A. ; Chief Executif Officer d'EADS.

*Expérience et expertise :*

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines, Noël Forgeard, après un début de carrière dans l'administration a intégré la Compagnie française des aciers spéciaux, filiale d'Usinor. En 1986, il rejoint M. Jacques Chirac comme conseiller à l'Industrie. En 1987, il entre au Groupe Lagardère pour diriger les branches défense et espace de Matra. Cinq ans plus tard, il devient PDG de Matra Haute Technologie et co-directeur général du groupe Lagardère. En 1998, il est nommé administrateur gérant de GIE Airbus-Industrie, puis en 2000, CEO d'Airbus SAS (société intégrée Airbus), enfin du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 1<sup>er</sup> juillet 2006, co-Président Exécutif d'EADS.

**M. Jérôme GALLOT\***


---

Age : 48 ans

---

Adresse prof. : CDC Entreprises 33, avenue du Maine - BP 174 - 75755 Paris Cedex 15

---

250 actions Schneider Electric SA

---

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2008

---

*Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères*

- En cours actuellement : Membre du Conseil de surveillance de **Schneider Electric SA**, de **NRJ Group** ; Président de CDC Entreprises ; Administrateur de **Nexans**, d'**ICADE**, de Caixa Seguros, de **Plastic Omnium**, de la Caisse Nationale de Prévoyance (**CNP Assurances**), Censeur d'OSEO.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Directeur à la Caisse des Dépôts et Consignations ; Administrateur de **Schneider Electric SA** ; Administrateur du Crédit Foncier de France, de Galaxy Fund, de Galaxy Management Services ; Président de la Sicav Austral, Membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Nationale de Rhône (CNR).

*Nota : en gras les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé*

*Expérience et expertise :*

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration, Jérôme Gallot, après 3 années passées à la Cour des comptes, rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Economique Européenne, SGCI (1989 à 1992), puis la Direction du Budget. Après avoir été Directeur de plusieurs cabinets ministériels (1993 à 1997), Jérôme Gallot devient Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (1997 à 2003) avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur. En septembre 2006, il est nommé Président de CDC Entreprises.

**M. Willy R. KISSLING\***


---

 Age : 63 ans,

---

 Adresse professionnelle : Poststrasse n°4 - BP - 8808 PFAEFFIKON (SUISSE)

---

 724 actions Schneider Electric SA

---

 Première nomination : 2001 / Fin de mandat : 2008
 

---

*Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères*

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de **Holcim Ltd** (ciment) et de **Kühne + Nagel International AG** (logistique) ; Président du Conseil d'Administration des Grands Hotels Bad Ragaz AG ; Membre du European Advisory Board de Booz Allen Hamilton.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : administrateur de **Schneider Electric SA**, président du conseil d'administration et Président Directeur Général d'**Unaxis Corporation** (aujourd'hui **OC Oerlikon Corp.**), Vice-Président puis Président de **Forbo Holding AG** et de **SIG Holding Ltd**.

*Expérience et expertise :*

De nationalité suisse, Willy Kissling est diplômé des Universités de Berne et de Harvard. Après un début de carrière chez Amiantus Corporation, il rejoint en 1978 le Groupe Rigips (fabricant de plaques de plâtre) dont il devient membre du Comité Exécutif en 1981, puis Président. De 1987 à 1996, il est Président-Directeur Général de Landis & Gyr Corporation, société spécialisée dans les services, systèmes et équipements pour les techniques du bâtiment, les entreprises d'électricité et les moyens de paiement pour les opérateurs de téléphonie publiques. En 1998, il rejoint Unaxis Corporation (aujourd'hui OC Oerlikon Corp.) en tant que Président du Conseil d'Administration, fonction qu'il occupera jusqu'en 2005. De 1998 à 2002, il est en outre Président-Directeur Général d'Unaxis.

**Mme Cathy KOPP\***


---

 Age : 58 ans

---

 Adresse professionnelle : ACCOR - 33, avenue du Maine - 75015 Paris

---

 250 actions Schneider Electric SA

---

 Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2010
 

---

*Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères*

- En cours actuellement : Membre du Conseil de surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de **Dexia** (à compter de février 2008) ; Directeur Général des Ressources Humaines et du Développement Durable du Groupe **Accor** ; Membre du conseil de l'Ecole Normale Supérieure, rue d'Ulm à Paris ; Membre du Conseil de la fondation SNCF.

*Nota : en gras les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé*

- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Censeur de **Schneider Electric SA** ; Directeur des Ressources Humaines et membre du Comité Exécutif du Groupe **LVMH**.

*Expérience et expertise :*

Après des études de mathématiques, Cathy Kopp entre en 1973 chez IBM France. En 1992, elle devient Directeur des Relations Humaines d'IBM France avant d'être nommée en 1996, Vice-Président, Human Resources, Storage Systems Division d'IBM Corp. En 2000, Cathy Kopp est nommée Président-Directeur Général d'IBM France. En 2002, elle rejoint le Groupe Accor en qualité de Directeur Général des Ressources Humaines du Groupe. Cathy Kopp est membre du collège de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (Halde) et Présidente de la commission sociale du Groupement des Professions de Service au Medef. Elle a été chef de file de la négociation interprofessionnelle sur la diversité au Medef en 2006, et sur la modernisation du marché du travail en 2007.

**M. James ROSS\***

---

Age : 69 ans

---

Adresse professionnelle : Flat 4 - 55, Onslow Square - Londres SW7 3LR (Grande-Bretagne)

---

300 actions Schneider Electric SA

---

Première nomination : 1997 / Fin de mandat : 2010

---

*Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères*

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de **McGraw-Hill Inc.**, de **Prudential plc.** ; Président de Leadership Foundation for Higher Education ; Président de Liverpool School of Tropical Medicine.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de Datacard Inc ; Président de Littlewoods plc ; Président de **National Grid** ; Vice-Président de National Grid Transco.

*Expérience et expertise :*

De nationalité britannique, diplômé de l'université d'Oxford, James Ross rejoint en 1959 le Groupe BP au sein duquel il occupe diverses fonctions avant d'en devenir, en 1991, l'un des Managing Directors. En 1992, il est Directeur Général de Cable & Wireless plc, puis en 1996, il devient Président de Littlewoods plc et en 1999 de National Grid plc.

**M. G. Richard THOMAN \***

---

Age : 63 ans

---

Adresse professionnelle : Corporate Perspectives, LLC – 126 East 56th Street, 9th Floor – New-York NY 10022

---

250 actions Schneider Electric SA

---

Première nomination : 2007 / Fin de mandat : 2008

---

*Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères*

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Associé Gérant de Corporate Perspectives (société américaine de conseil ou stratégie) ; Membre du conseil International de l'INSEAD, de la Fondation Franco-Américaine, de l'Americas Society, de la Council of the Americas, de McGill University School of Management, de Fletcher School ; Professeur associé à la Columbia University, à la Fletcher School et à l'INSEAD ; Membre de la Commission Trilatérale.

*Nota : en gras les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé*

- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Membre du Conseil de surveillance de Daimler-Chrysler ; Membre du Conseil d'Administration de l'Union Bancaire Privée (Geneva) ; Senior Advisor de Evercore Partners ; Membre de l'Advisory Board de Deutsche Bank Capital Partners.

*Expérience et expertise :*

M. Richard Thoman a un parcours unique. Il a été parmi les cinq premiers dirigeants de quatre des « 75 premières sociétés américaines » du classement de Fortune, dans trois secteurs d'activités : les services financiers, l'industrie alimentaire et la technologie.

Diplômé notamment de l'Université Mc Gill (Montréal) et de la Fletcher School of Law and Diplomacy, G. Richard Thoman a débuté sa carrière à la Citibank. Après avoir exercé des responsabilités au sein d'Exxon Finance et de McKinsey, il devient président et co-directeur général d'American Express Travel Related Services. En 1992, il est nommé président directeur général de Nabisco International. En 1993, il entre chez IBM en tant que directeur exécutif des Personal Systems Group avant d'en devenir le directeur financier. En 1997, il rejoint le Groupe Xerox dont il devient le président-directeur général d'avril 1999 à mai 2000. Il est aujourd'hui associé de Corporate Perspectives et enseigne dans plusieurs universités américaines ainsi qu'à l'INSEAD.

**M. Piero SIERRA\***

---

Age : 73 ans

---

Adresse professionnelle : Pirelli SPA : Viale Sarca 222 - 20126 MILANO (Italie)

---

1 000 actions Schneider Electric SA

---

Première nomination : 1997 / Fin de mandat : 2008

---

*Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères*

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur des sociétés internationales du Groupe Pirelli SpA (Milan) ; Administrateur de Alexandria Tire Corp, Pirelli Deutschland AG, Pirelli UK Tyres, Turk Pirelli Lastikleri AS.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de **Schneider Electric SA**, de Pirelli Cables et Systemes SA, Pirelli Armstrong Tire Corp, Pirelli Cable Corporation, Pirelli Cables Ltd, Pirelli Cables Saic, Pirelli Cabos SA, Pirelli Canada Inc, Pirelli Tyre Holding NV, Pirelli UK Tyres, Turk Pirelli Lastikleri AS.

*Expérience et expertise :*

De nationalité italienne, diplômé des lettres de l'université de Lyon, Piero Sierra rejoint, en 1962, le Groupe Pirelli au sein duquel il effectue sa carrière en occupant des fonctions de direction, tant en Italie qu'à l'étranger, avant de devenir, de 1991 à 1995, Administrateur Délégué et Directeur Général de Pirelli SpA. Administrateur de sociétés à l'international du Groupe Pirelli depuis cette dernière date, M. Piero Sierra est également Président de l'A.I.R.C. (Association Italienne pour la Recherche sur le Cancer) et de la F.I.R.C. (Fondation Italienne pour la Recherche sur le Cancer).

*Nota : en gras les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé*

*\* Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du rapport Bouton*

## Censeurs

### M. Léo APOTHEKER

---

Age : 54 ans

---

Adresse professionnelle : SAP – 141 Boulevard Haussmann – 75008 PARIS

---

250 actions Schneider Electric SA

---

Première nomination : 2007 / Fin de mandat : 2008

---

#### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Censeur de **Schneider Electric SA**, Président CSO and Deputy CEO de **SAP AG**, Administrateur et Membre du conseil d'**AXA**, SAP America Inc (Etats-Unis), SAP Global Marketing Inc (Etats-Unis), SAP Asia Pte. Ltd. (Singapour), SAP JAPAN Co., Ltd (Japon), SAP France S.A, SAP ITALIA Sistemi, applicazioni, prodotti in data processing s.p.a (Italie), SAP Hellas "Systems Application and Data Processing S.A. (Grèce), SAP (Beijing) Software System Co., Ltd., (Chine).
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de Ginger S.A, d'Enigma Inc (Etats-Unis), de SAP Manage Ltd (Israël), de SAP Finland Oy (Finlande), de SAP Danemark A/S (Danemark).

#### Expérience et expertise :

Diplômé en relations internationales et en économie de l'Université hébraïque de Jérusalem, Léo Apotheker a débuté sa carrière en 1978 en tant que contrôleur de gestion. Après avoir occupé des fonctions de gestion ou de direction dans plusieurs sociétés spécialisées dans les systèmes d'information dont SAP France & Belgium, dont il a été président directeur général entre 1988 et 1991, il participe à la création de la société ECsoft dont il est nommé président directeur général. En 1995, il rejoint à nouveau SAP comme président de SAP France. Après avoir exercé diverses responsabilités au sein de SAP en tant que directeur de zones géographiques, il en devient en 2002, membre de comité exécutif et Président Customer Solutions & Operations, avant d'être nommé en 2007 Président CSO and Deputy CEO de SAP AG.

### M. Claude BÉBÉAR

---

Age : 72 ans

---

Adresse professionnelle : AXA – 25, avenue Matignon - 75008 Paris

---

264 actions Schneider Electric SA

---

Première nomination : 2004 / Fin de mandat : 2010

---

#### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Censeur de **Schneider Electric SA** ; Président du Conseil de Surveillance d'**AXA** ; Administrateur de diverses sociétés du Groupe **AXA**, de **BNP-Paribas** ; Membre du Conseil de Surveillance de **Vivendi**.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président et Administrateur de diverses sociétés du Groupe **AXA** dont AXA Financial ; Président Directeur Général de **Finaxa** ; Administrateur de **Schneider Electric SA**, de **Vivendi Universal**.

#### Expérience et expertise :

Ancien élève de l'École Polytechnique, Claude Bébéar entre en 1958 au Groupe Ancienne Mutuelle, qui adopte le nom de Mutuelles Unies, puis de Groupe AXA en 1985. En 1975, il en est nommé Président-Directeur Général.

De fin 1996, date de la fusion avec l'UAP, à 2000, il exerce les fonctions de Président du Directoire et du Comité Exécutif du Groupe AXA. En 2000, il devient Président du Conseil de Surveillance d'AXA.

*Nota : en gras les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé*

## Directoire (au 31 décembre 2007)

### Président du directoire

#### M. Jean-Pascal TRICOIRE

---

Age : 44 ans

---

Adresse professionnelle : Schneider Electric 43-45, boulevard Franklin Roosevelt - 92500 Rueil-Malmaison  
4 561 (1) actions Schneider Electric SA

---

Première nomination : 2006 / Fin de mandat : 2009

---

#### *Mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères*

- En cours actuellement : Président du Directoire de **Schneider Electric SA** ; Président directeur général de Schneider Electric Industries SAS ; Administrateur de Square D (Etats-Unis).
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de Clipsal Asia Holding limited, Digital Electronics Corporation, Schneider Electric Australia PTY Limited, Schneider Electric New Zealand Holding Limited, PT Schneider Indonesia, Schneider Electric Japan LTD, Schneider Electric Japan Holding LTD, Schneider Electric Venezuela SA, Schneider Toshiba Inverter SAS, PDL Holding Limited.

#### *Expérience et expertise :*

Diplômé de l'ESEO d'Angers et titulaire d'un MBA de l'EM Lyon et après des débuts professionnels chez Alcatel, Schlumberger et Saint Gobain, Jean-Pascal Tricoire rejoint le groupe Schneider Electric (Merlin Gerin) en 1986. Il effectue un parcours opérationnel au sein de Schneider Electric, à l'étranger, de 1988 à 1999 : en Italie (cinq ans), en Chine (cinq ans) et en Afrique du Sud (un an). Il occupera ensuite des fonctions corporate de 1999 à 2001 : Directeur des Grands Comptes globaux et stratégiques et du projet d'entreprise "Schneider 2000+". De janvier 2002 à fin 2003, il a été Directeur Général de la Division Internationale. En octobre 2003, il est nommé Directeur Général Délégué, avant de devenir Président du Directoire de Schneider Electric SA le 3 mai 2006.

### Membre du directoire

#### M. Pierre BOUCHUT

---

Age : 53 ans

---

Adresse professionnelle : Schneider Electric 43-45, boulevard Franklin Roosevelt - 92500 Rueil-Malmaison  
42 289 (1) actions Schneider Electric SA

---

Première nomination : 2006 / Fin de mandat : 2009

---

#### *Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères*

- En cours actuellement : Membre du Directoire de **Schneider Electric SA** ; Président du Conseil d'Administration de Schneider Electric Services International ; Administrateur de Schneider Electric Industries SAS, de Schneider Electric France, de Square D, de France Transfo, de **Du Pareil au Même**.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de **Havas**, de **Casino** (et divers autres mandats à l'intérieur du Groupe), de Laurus (Pays-Bas), de Smart & Final (USA), de CBD (Brésil) et de Big C (Thaïlande).

#### *Expérience et expertise :*

Diplômé de HEC et titulaire d'une maîtrise en sciences économiques appliquées Paris Dauphine, Pierre Bouchut commence sa carrière en 1979 chez Citibank Paris, qu'il quitte en 1987 pour rejoindre Bankers Trust France SA en qualité de Vice-Président finance. En 1988, il devient consultant pour Mc Kinsey & Company. En 1990, il est engagé comme Directeur financier du groupe Casino, dont il deviendra notamment Administrateur Directeur Général. En mai 2005, il rejoint Schneider Electric comme Directeur Général Finances-Contrôle-Juridique. Il est membre du Directoire depuis le 3 mai 2006.

## Exposé sommaire de la situation et de l'activité de la société pendant l'exercice 2007

### • Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel de Schneider Electric s'établit à **17 309 millions d'euros en 2007**, en hausse de +26,1% à périmètre et taux de change courants : il représente le double du chiffre d'affaires du Groupe en 2003. La croissance organique de **+13,9%** marque un **nouveau record**.

Les pays émergents affichent une croissance de **+20%** et contribuent à 50% de la croissance du Groupe en 2007. De plus, l'élargissement de son portefeuille d'offres a permis au Groupe de développer des positions uniques dans des activités à fort potentiel, comme l'efficacité énergétique et les services.

Les acquisitions apportent une contribution nette de 2 154 millions d'euros (+15,7%) : principalement, APC pour 1 736 millions d'euros (consolidé depuis le 15 février 2007), GET dans l'ultra terminal, pour 116 millions d'euros et Pelco, leader mondial de la vidéosurveillance, pour 89 millions d'euros (consolidé depuis le 16 octobre 2007). L'effet de change est défavorable de 421 millions d'euros (-3,5%).

### • Résultat d'exploitation

L'**EBITA** (résultat d'exploitation + amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions) enregistre également une forte croissance en 2007, de **+27%**, à **2 562 millions d'euros**. La croissance organique de l'**EBITA** est de **357 millions d'euros**, grâce aux facteurs suivants :

- la croissance record du chiffre d'affaires génère un fort effet volume, de 620 millions d'euros, en partie absorbé par un impact mix défavorable de 191 millions d'euros, en raison du développement des activités de services, projets et solutions ;
- le Groupe fait preuve d'une puissante capacité à augmenter ses prix de vente, avec une hausse de 2,2% soit 307 millions d'euros, lui permettant de compenser largement l'inflation des coûts de matières premières de 199 millions d'euros ;
- les plans d'efficacité, relatifs notamment aux achats et au rééquilibrage géographique de la production, génèrent cette année encore d'importants gains de productivité industrielle : à 295 millions d'euros, ils représentent 4,0% du coût des ventes de produits.

L'**EBITA** comprend une contribution des acquisitions de **289 millions d'euros**, dont 247 millions d'euros au titre d'APC, leader mondial de l'Energie Sécurisée.

Enfin, l'**EBITA** a été négativement impacté, de **103 millions d'euros**, par la variation des taux de change et notamment la baisse significative du dollar vis-à-vis de l'euro. Grâce au plan de rééquilibrage de la production, l'impact défavorable sur la marge **EBITA** est limité à 0,2 point.

### • Marge opérationnelle

La **marge EBITA** du Groupe s'établit à un niveau record de **14,8%** en 2007 : elle affiche une progression de **1,2 point** par rapport à celle de 2006 incluant APC sur une base proforma (c.a.d : incluant les données d'APC sur 10,5 mois en 2006).

L'ensemble des **zones géographiques** – Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique et Reste du Monde – affichent des progressions de rentabilité. En termes **d'activités**, les contributions les plus importantes à la croissance de l'**EBITA** proviennent de la Distribution Electrique et de l'Energie Sécurisée, grâce au redressement d'APC.

### • Résultat net

Le **résultat net** connaît une progression significative de **+21%**, à **1 583 millions d'euros**. Cette évolution est due à la réduction de 1,4 point du taux effectif d'impôt à 27,1% et à la maîtrise des charges financières dans un contexte de forte hausse de l'endettement, liée au financement de l'acquisition d'APC. Ainsi, l'endettement financier net rapporté aux capitaux propres s'élève à 48% à la fin de 2007 contre 21% fin 2006.

### • BNPA

Le **bénéfice net par action** s'élève à **6,78 euros**, en progression de **+14%**, inférieure à celle du résultat net. Ceci s'explique essentiellement par l'augmentation de capital réalisée en début d'année pour financer en partie l'acquisition d'APC.

### • Autofinancement

L'**autofinancement d'exploitation** atteint **2 211 millions d'euros**. La maîtrise du besoin en fonds de roulement et des investissements nets permet à l'**autofinancement libre** d'afficher une progression remarquable de **+38%**, à **1 530 millions d'euros**.

### • ROCE

Le **Retour sur Capitaux Employés** (EBITA après impôts / Capitaux propres + Endettement financier net + Provisions) s'établit en 2007 à **11,0%** et augmente de **1,7 point** sur une base proforma (c.a.d : incluant les données d'APC sur 10,5 mois en 2006).

### • Perspectives d'avenir

A un an de l'achèvement de son programme d'entreprise new<sup>2</sup>, les excellentes performances de Schneider Electric en 2007 démontrent le succès des plans d'actions entrepris.

Le profond repositionnement des activités du Groupe vers les marchés les plus porteurs -32 % du chiffre d'affaires est maintenant réalisé dans les pays émergents et 20 % dans l'efficacité énergétique- permet à Schneider Electric d'être confiant dans l'amélioration structurelle de son profil de croissance. Le Groupe anticipe ainsi pour l'année 2008 une croissance organique du chiffre d'affaires comprise entre 6 et 8 % dans les conditions économiques actuelles. De plus, le rééquilibrage géographique de l'outil de production du Groupe, la globalisation de ses opérations et la simplification de ses modes de fonctionnement doivent permettre d'atteindre une marge **EBITA** de 15 %.

## Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années

Nature des indications	2003	2004	2005	2006	2007
<b>SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social (en milliers d'euros) . . . . .	1 854 737	1 809 553	1 812 954	1 821 587	1 962 395
Nombre d'actions émises . . . . .	231 842 170	226 194 177	226 619 227	227 698 348	245 299 366
Nombre d'obligations convertibles en actions (en milliers) . . . . .	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer (en milliers) :					
• par conversion d'obligations . . . . .	-	-	-	-	-
• par exercice de droits de souscription . . . . .	5 707	7 140	10 126	10 174	9 382
<b>RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES (en milliers d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes . . . . .	1 896	1 208	2 868	1 735	946
Revenus du portefeuille, intérêts et autres produits . . . . .	640 884	627 389	507 001	812 373	747 914
Résultat avant impôts, amortissements et provisions . . . . .	395 143	547 381	411 950	683 335	136 259
Impôts sur les bénéfices . . . . .	5 835	4 156	278	4 304	11 099
Résultat après impôts, amortissements et provisions . . . . .	474 732	558 768	450 793	887 825	226 643
Résultat distribué <sup>(1)</sup> hors précompte et avoir fiscal . . . . .	255 026	<sup>(2)</sup> 407 150	509 893	683 095	<sup>(3)</sup> 809 488
<b>RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE ACTION (en euros)</b>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions . . . . .	1,79	2,51	2,12	3,92	0,51
Résultat après impôts, amortissements et provisions . . . . .	2,05	2,47	1,99	3,90	0,92
Dividende attribué à chaque action (net) . . . . .	1,10	1,80	2,25	3,00	<sup>(3)</sup> 3,30
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice . . . . .	3	3	3	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros) . . . . .	2 213	2 443	4 446	3 648	4 291
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros) . . . . .	416	534	690	1 194	2 606

<sup>(1)</sup> Le dividende revenant aux actions autodétenues au jour de sa mise en paiement ainsi que le précompte correspondant sont affectés au report à nouveau.

<sup>(2)</sup> Du fait de la réforme supprimant l'avoir fiscal et le précompte, les sommes mises en distribution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 ont supporté pour cette seule année un prélèvement exceptionnel de 25 % qui sera remboursé ou imputé sur l'impôt sur les sociétés par tiers sur trois ans.

<sup>(3)</sup> Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 21 avril 2008.

## Présentation de l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte

Le directoire a décidé de convoquer l'assemblée générale mixte afin de faire approuver les comptes annuels et les conventions réglementées, de fixer le montant de la distribution (I), de procéder au renouvellement partiel du conseil de surveillance (II), de renouveler les autorisations financières relatives à l'achat par la société de ses propres actions et à leur annulation ainsi que les autorisations financières pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés (III). En outre, l'assemblée est invitée à modifier les statuts pour les adapter aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires relatives aux conditions de participation des actionnaires à l'assemblée générale (IV).

### **I. Approbation des comptes annuels et des conventions ou engagements réglementés, fixation du dividende** (résolutions 1 à 5)

Les deux premières résolutions portent respectivement sur l'approbation des comptes sociaux et consolidés de la société. Le résultat social de Schneider Electric SA s'élève à 483,8 millions d'euros. Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 1 583 millions d'euros, en augmentation de 21 % par rapport au résultat de l'exercice 2006.

La troisième résolution a pour objet de répartir le bénéfice distribuable et de décider, après un prélèvement sur les primes de 102 642 216,05 euros, de la distribution d'un dividende de 3,30 euros par action. Ce dividende ouvre droit lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques domiciliées en France :

- d'une part, à un abattement de 40 % (conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts ;
- d'autre part, à un abattement fixe annuel de 1 525 euros pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs, mariés soumis à imposition séparée et de 3 050 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ou liés par un Pacs soumis à imposition commune (en application des nouvelles dispositions de l'article 158-3-5° du Code général des impôts).

Le dividende sera mis en paiement le **30 avril 2008**

Par la quatrième résolution, il vous est demandé de prendre acte du rapport relatif aux conventions et engagements réglementés concluent au cours de l'exercice antérieur (2006). Il s'agit :

- d'une convention d'actionnaires signée avec le Groupe AXA portant sur la participation réciproque entre AXA et Schneider Electric autorisée par le conseil d'administration du 6 janvier 2006 ;
- des dispositions, décidées par le conseil de surveillance du 3 mai 2006, destinées à assurer à M. Jean-Pascal TRICOIRE, dont le contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS s'est trouvé suspendu du fait de sa nomination en tant président du directoire, le maintien des avantages dont il bénéficiait aux termes de ce contrat de travail en matière de retraite et de prévoyance ;
- et de l'avenant au contrat de travail suspendu de M. Jean-Pascal TRICOIRE avec Schneider Electric Industries SAS destiné à fixer les conditions de reprise et de rupture de ce contrat de travail. Cet avenant a été mis en conformité avec les dispositions de la loi TEPA. Sa modification fait l'objet de la cinquième résolution présentée ci-après.

La cinquième résolution porte l'approbation d'un avenant au contrat de travail de M. Jean-Pascal TRICOIRE, qui conformément aux dispositions de la loi TEPA, réitère ses droits à indemnités en cas de rupture de son contrat de travail en les subordonnant à des conditions de performance. Aux termes de cet avenant, M. Jean-Pascal TRICOIRE a droit :

- en cas de licenciement non provoqué par une faute grave ou lourde, à une indemnité composée de deux éléments : l'indemnité définie par la convention collective et une indemnité contractuelle additionnelle, qui s'incrémentent avec l'ancienneté. Ces indemnités correspondent actuellement, compte tenu de son ancienneté, à 24 mois de sa rémunération cible (fixe et bonus cible),
- en cas de démission motivée par un changement capitalistique susceptible de modifier substantiellement la composition du conseil de surveillance à une indemnité correspondant à 24 mois de sa rémunération cible.

Toutefois, ces indemnités ne sont dues que pour autant que la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent la part variable de la rémunération de M. Jean-Pascal TRICOIRE, des 3 derniers exercices connus au jour où le conseil statue, atteint les limites suivantes :

- si la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs part Groupe des trois derniers exercices est :
  - < à 50 % : aucune indemnité n'est versée ;
  - = à 50 % : les indemnités sont versées à 75 % ;
  - ≥ à 100 % : les indemnités sont versées à 100 % ;
  - comprise entre 50 % et 100 % : les indemnités sont calculées de façon linéaire entre 75 % et 100 % de leur valeur.

## II. Renouvellement du conseil de surveillance (résolutions 6 à 16)

Nous vous rappelons qu'en application des recommandations AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise, les statuts ont prévu que la moitié des membres du conseil de surveillance nommés en 2006 sera renouvelée lors de l'assemblée générale 2008. En application de cette règle, les mandats de MM. Alain BURQ, Jérôme GALLOT, Willy KISSLING, René de la SERRE, Richard THOMAN (coopté en avril 2007 en remplacement de M. Chris RICHARDSON) et Piero SIERRA viennent à échéance à l'issue de l'assemblée générale. M. BURQ ayant été nommé pour représenter les actionnaires salariés, le renouvellement de son mandat ou la nomination de son successeur intervient conformément aux dispositions de l'article 11-c des statuts rappelées ci-après.

M. de la SERRE n'a pas souhaité, pour des raisons de convenances personnelles, le renouvellement de son mandat. M. SIERRA sera atteint par la limite d'âge statutaire en 2009.

Aux termes de la sixième à la dixième résolutions, il vous est proposé :

- de renouveler le mandat de MM. GALLOT et KISSLING qui ont la qualité d'indépendant au sens du rapport Bouton, pour une durée de 4 ans et de M. SIERRA pour une durée d'un an ;
- de ratifier la cooptation de M. THOMAN, également indépendant et de le nommer pour un mandat de 4 ans ;
- de nommer pour un mandat de 4 ans M. Léo APOTHEKER en remplacement de M. de la SERRE.

Leurs notices biographiques vous sont données dans la présentation du conseil de surveillance (cf. page 7 à 14).

Par les onzième à seizième résolutions, il vous est demandé de nommer un membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés. Nous vous rappelons que l'article 11-c des statuts de Schneider Electric SA prévoit que dès lors que les salariés actionnaires détiennent plus de 3% du capital à la clôture d'un exercice, le conseil de surveillance de Schneider Electric SA doit comprendre un membre élu par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition des salariés actionnaires. Celle-ci se prononce au vu d'une liste de candidats désignés directement ou indirectement par les actionnaires salariés. Les candidats qui ont été ainsi désignés sont :

M. Roland BARRIER (57 ans)

Diplômé de l'Institut d'administration des entreprises de Grenoble, Roland BARRIER rejoint en 1970 la société Crouzet, acquise par Schneider Electric en 2000. Après avoir été successivement responsable de zone export, responsable commercial et marketing, responsable satisfaction client et responsable de la distribution internationale, il est en charge depuis 2005 de l'Université Crouzet. Roland BARRIER est également trésorier du comité d'établissement, président de la commission économique du comité central d'entreprise de Crouzet Automatismes et représentant de ce comité au conseil d'administration de Crouzet Automatismes.

M. Claude BRIQUET (47 ans)

Diplômé en ingénierie de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes et de l'ENSEEIH de Toulouse, Claude BRIQUET rejoint le Groupe Schneider Electric en 1985. Il débute sa carrière dans les domaines du développement, de la qualité et de la production. Il dirige l'usine de Pacy I de 1992 à 1996, puis l'usine du Vaudreuil de 1996 à 1999. En 1999, il devient directeur général de Mafelec, et d'Alombard en 2001. Claude BRIQUET est actuellement directeur du négoce Europe au sein de la direction industrielle de la division opérationnelle Europe de Schneider Electric.

M. Alain BURQ (54 ans)

Alain Burq est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris et titulaire d'un MBA de Wharton (Université de Pennsylvanie). Après une première expérience dans le secteur de l'énergie (Total en Allemagne et GDF en Iran), Alain Burq rejoint Schneider Electric en 1982. Après avoir exercé différentes fonctions au sein de Spie Batignolles, alors filiale du groupe, il intègre Schneider Electric en 1998. Il est actuellement chargé au sein de la Direction Financière du pilotage des passifs et actifs sociaux du groupe.

M. Rüdiger GILBERT (41 ans)

De nationalité allemande, Rüdiger GILBERT a une formation de technicien en électronique. Après une première expérience de consultant dans le domaine de la haute tension, il rejoint la division des grands comptes de Schneider Electric Allemagne en 1996 en tant que responsable du segment du marché de la métallurgie. En 1998 il devient directeur des ventes bâtiments et énergie en Allemagne. Depuis 2004, il exerce les fonctions de directeur du marketing de Schneider Electric Allemagne.

M. Cam MOFFATT (45 ans)

De nationalité canadienne, diplômé de Queen's University (Ontario, Canada) en ingénierie électrique, Cam MOFFATT rejoint Schneider Canada Inc. en 1985. Il y exerce diverses fonctions dans le domaine du marketing et de la vente et devient responsable du développement des services en 1999. Il obtient un MBA de Richard Ivey School of Business en 1999. Après avoir dirigé la division ventes industrielles de Schneider Canada Inc. pour la province de l'Ontario de 2001 à 2003, il en est actuellement le directeur du marketing et du développement des produits de distribution électrique.

M. Virender SHANKAR (49 ans)

De nationalité indienne, diplômé en commerce de l'Université de Dehli, Virender SHANKAR débute sa carrière chez A.F. Ferguson & Co. et Eternet Everest Ltd. Il rejoint Schneider Electric India en 1995 et en devient Vice President en 1999. Il y est en charge successivement des départements finance, juridique, logistique et informatique. Virender Shankar est actuellement contrôleur de gestion de la zone Inde de Schneider Electric. Virender SHANKAR est membre de l'institut indien des comptables et de l'institut indien des secrétaires de conseils.

Un seul siège de membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés étant à pourvoir, seul sera désigné le candidat ayant recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires présents et représentés.

Le directoire qui a agréé la 12<sup>e</sup> résolution prévoyant la nomination de M. Claude BRIQUET comme membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés. Il vous invite à voter en faveur uniquement de la 12<sup>e</sup> résolution et à vous abstenir de voter sur les 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> à 16<sup>e</sup> résolutions.

### III. Renouvellement des autorisations financières (résolutions 17, 19, 20 et 21)

#### a) Rachat d'actions et annulation d'actions

La dix-septième résolution vise à renouveler l'autorisation donnée à la société de racheter ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code du commerce. Les achats pourront permettre de réduire le capital, de couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, ou des titres de créances convertibles en actions, de réaliser des opérations de croissance externe et de procéder, dans le cadre d'un contrat de liquidité, à l'animation du marché du titre de la société. Le prix maximum d'achat est fixé à 130 euros par action. Sur la base de l'autorisation donnée par l'assemblée générale en 2007, la société a mis en place un contrat de liquidité dans le cadre duquel l'intermédiaire financier en charge du contrat a acheté au cours en 2007, 3 242 553 actions au prix moyen de 96,41 euros et vendu 3 205 053 actions au prix moyen de 96,79 euros.

La dix-neuvième résolution vise à renouveler les pouvoirs conférés au directoire pour annuler des actions acquises par la société dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions. Cette autorisation d'une durée de validité de 24 mois porte sur 10 % du capital. Le directoire n'a pas fait usage de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 3 mai 2006.

## **b) Renouvellement des autorisations en faveur des salariés**

### *Augmentations de capital réservées aux salariés*

La vingtième résolution a pour objet de conférer au directoire les pouvoirs nécessaires pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise, dans la limite de 5 % du capital. Cette autorisation qui est valable 5 ans, porte à 20 % le montant de la décote qui peut être consentie sur le prix de souscription des actions proposées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

La vingt-et-unième résolution est destinée à permettre d'étendre les opérations d'actionnariat salarié à certains pays étrangers dont la législation ou les pratiques locales sont difficilement compatibles avec les règles du plan d'épargne d'entreprise. A cet effet, elle prévoit d'autoriser le directoire à réaliser des augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires, en l'occurrence des salariés des sociétés étrangères du Groupe. Cette autorisation porte sur 0,5 % du capital. Les émissions qui seraient réalisées s'imputent sur le plafond de 5 % du montant des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise. Les actions pourront être émises avec une décote maximum de 20 % par rapport au cours de bourse de référence. Cette autorisation a une durée de validité de 18 mois.

Ces autorisations annulent et remplacent celles données aux mêmes conditions par l'assemblée générale du 21 avril 2008 pour leur montant non utilisé. En effet, le conseil de surveillance a autorisé le directoire à procéder à des augmentations de capital en faveur des salariés dans la limite maximum de 1 % du capital. Ces augmentations de capital devraient intervenir le 30 mai 2008.

### **IV. Modification statutaire** (résolution 18)

La dix-huitième résolution a pour objet de modifier l'article 23 des statuts pour :

- 1°/ l'adapter aux nouvelles dispositions du Code de commerce qui prévoient que le droit de participer aux assemblées d'actionnaires est subordonné à l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à heure zéro, heure de Paris ;
- 2°/ préciser les formes que peut revêtir la signature électronique utilisée pour le vote à distance par voie électronique aux assemblées générales si le directoire décide d'autoriser ce mode de participation à l'assemblée générale.

# Résolutions

## PARTIE ORDINAIRE

### ■ PREMIERE RESOLUTION

*(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes sociaux de la société, et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2007 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 226 643 349,81 euros.

### ■ DEUXIEME RESOLUTION

*(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du directoire et des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes consolidés de la société, et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2007 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### ■ TROISIEME RESOLUTION

*(Affectation du résultat de l'exercice, prélèvement sur les primes et fixation du dividende)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, approuve les propositions du directoire relatives à la distribution et à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2007 et, en conséquence, décide de répartir :

- le bénéfice distribuable qui s'élève, compte tenu du bénéfice de l'exercice de 226 643 349,81 euros sur lequel il est prélevé 3 589 169 euros au titre de la reconstitution de la réserve légale, et du report à nouveau de 483 791 510,94 euros, à 706 845 691,75 euros,
  - augmenté d'un prélèvement de 102 642 216,05 euros sur les primes d'émission relatives aux obligations convertibles Square D, sur les primes de fusion, sur la prime de fusion SGTE et, à hauteur du solde, sur la prime d'apport des actions Legrand,
- à la distribution aux 245 299 366 actions portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2007 composant le capital au 31 décembre 2007, d'un dividende de 3,30 euros par action de 8 euros de nominal.

La totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Pour les dividendes perçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, cet abattement ne sera pas applicable dès lors que le bénéficiaire aura opté pour le prélèvement libératoire.

L'assemblée générale précise que les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour du détachement du coupon seront affectées au report à nouveau.

Il n'existe pas de revenus distribués au titre de la présente assemblée, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts. Les dividendes mis en paiement par Schneider Electric SA, au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	<b>Dividende par action</b> €	<b>Revenu global</b> €
2004	1,8	1,8 (1)
2005	2,25	2,25 (2)
2006	3,00	3,00 (2)

- (1) la totalité du dividende est éligible pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice à un abattement de 50 %. La société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement au titre de l'exercice 2004.
- (2) la totalité du dividende est éligible pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice à un abattement de 40 %. La société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement au titre de l'exercice 2005.

#### ■ QUATRIEME RESOLUTION

*(Approbation du rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice antérieur)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes, présenté en application des dispositions de l'article L.225-40 du Code de commerce, sur les conventions visées aux articles L.225-38, 225-86 et 225-90-1 dudit Code, prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris au cours d'un exercice antérieur.

#### ■ CINQUIEME RESOLUTION

*(Approbation d'une convention réglementée relative aux droits à indemnité de M. Jean-Pascal TRICOIRE en cas de rupture de son contrat de travail)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, présenté en application des dispositions de l'article L.225-88 du Code de commerce, sur les conventions visées aux articles L.225-86, L.225-90-1 et L.225-79-1 dudit Code, approuve la convention présentée dans ce rapport relative aux éléments de rémunération et indemnités dus à M. Jean-Pascal TRICOIRE en cas de cessation de ses fonctions à la suite de sa révocation ou de sa démission à la suite d'un changement dans le capital de la société.

**■ SIXIEME RESOLUTION**

*((Nomination d'un membre du conseil de surveillance, M. Léo APOTHEKER))*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme M. Léo APOTHEKER membre du conseil de surveillance, en remplacement de M. René de la SERRE qui n'a pas souhaité être renouvelé dans son mandat, pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

**■ SEPTIEME RESOLUTION**

*(Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de M. Jérôme GALLOT)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Jérôme GALLOT pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

**■ HUITIEME RESOLUTION**

*(Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de M. Willy KISSLING)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Willy KISSLING pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

**■ NEUVIEME RESOLUTION**

*(Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de M. Piero SIERRA)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Piero SIERRA pour une période d'une année, en raison de la limite d'âge statutaire, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

**■ DIXIEME RESOLUTION**

*(Ratification de la cooptation de M. G. Richard THOMAN et nomination en qualité de membre du conseil de surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, ratifie la cooptation en date du 26 avril 2007 de M. G. Richard THOMAN en qualité de membre du conseil de surveillance et le nomme membre du conseil de surveillance pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

**■ ONZIEME RESOLUTION\***

*(Nomination du membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés conformément à l'article 11- c des statuts)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme en remplacement de M. Alain BURQ, dont le mandat vient à expiration, et conformément à l'article 11-c des

statuts, M. Roland BARRIER en qualité de membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

#### ■ DOUZIEME RESOLUTION\*

*(Nomination du membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés conformément à l'article 11- c des statuts)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme en remplacement de M. Alain BURQ, dont le mandat vient à expiration, et conformément à l'article 11-c des statuts, M. Claude BRIQUET en qualité de membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

#### ■ TREIZIEME RESOLUTION\*

*(Nomination du membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés conformément à l'article 11- c des statuts)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme M. Alain BURQ, dont le mandat vient à expiration et conformément à l'article 11-c des statuts, en qualité de membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

#### ■ QUATORZIEME RESOLUTION\*

*((Nomination du membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés conformément à l'article 11- c des statuts)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme en remplacement de M. Alain BURQ, dont le mandat vient à expiration, et conformément à l'article 11-c des statuts, M. Rüdiger GILBERT en qualité de membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

#### ■ QUINZIEME RESOLUTION\*

*(Nomination du membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés conformément à l'article 11- c des statuts)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme en remplacement de M. Alain BURQ, dont le mandat vient à expiration, et conformément à l'article 11-c des statuts, M. Cam MOFATT en qualité de membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

### ■ SEIZIEME RESOLUTION\*

*(Nomination du membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés conformément à l'article 11- c des statuts)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme en remplacement de M. Alain BURQ, dont le mandat vient à expiration, et conformément à l'article 11-c des statuts, M. Virender SHANKAR en qualité de membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

*\* Résolutions onze à seize : conformément à l'article 11 - c des statuts de la société, un seul siège de membre du conseil de surveillance représentant les actionnaires salariés étant à pourvoir, seul sera désigné le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix des actionnaires présents et représentés. Le directoire a agréé la 12<sup>e</sup> résolution, et en conséquence, vous invite à voter en faveur de cette résolution et à vous abstenir de voter sur les 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> à 16<sup>e</sup> résolutions.*

### ■ DIX-SEPTIEME RESOLUTION

*(Autorisation donnée à la société d'acheter ses propres actions : prix maximum d'achat 130 euros)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du directoire établi en application de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, le directoire à acquérir des actions de la société afin de réduire le capital, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, ou des titres de créances convertibles en actions, réaliser des opérations de croissance externe et procéder, dans le cadre d'un contrat de liquidité, à l'animation du marché du titre de la société.

- Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises, en exécution de la présente autorisation, est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente assemblée générale (soit, à titre indicatif 24 529 936 actions sur la base du capital au 31 décembre 2007, dernière date du capital constaté).
- Le prix maximum d'achat est fixé à 130 euros. Toutefois, si tout ou partie des actions acquises dans ces conditions était utilisé pour consentir des options d'achat d'actions, en application des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat d'actions.
- En conséquence des limites ci-dessus, le montant maximal des rachats ne pourra excéder 3 188 891 680 euros.
- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré dans le respect de la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent l'acquisition ou la cession de blocs, l'utilisation de tous instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et de toutes combinaisons de celles-ci).
- Les actions acquises pourront être également annulées dans les conditions prévues aux articles L.225-204 et L.225-205 du Code de commerce et conformément à la dix-neuvième résolution de la présente assemblée générale.
- Le directoire pourra ajuster le(s) prix susmentionné(s) en cas d'incorporation de réserves ou de bénéfices donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions soit à la création et à l'attribution gratuite de titres, en cas de division de la valeur nominale des titres ou du regroupement des actions, et plus généralement, en cas d'opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte des conséquences de ces opérations sur la valeur des actions, ce prix étant alors ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.
- L'autorisation est valable pour une durée maximale de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée.

## PARTIE EXTRAORDINAIRE

### ■ DIX-HUITIEME RESOLUTION

*(Modification statutaire relative aux conditions de participation aux assemblées générales d'actionnaires)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, décide de modifier les dispositions de l'article 23 des statuts relatives au droit de participation et aux modalités de vote aux assemblées générales d'actionnaires, pour tenir compte de nouvelles dispositions de la partie réglementaire du code de commerce.

En conséquence les alinéas 3 à 5 de l'article 23 des statuts relatifs aux assemblées générales d'actionnaires actuellement rédigés comme suit :

« Le droit de participer ou de se faire représenter aux assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à leur inscription sur les comptes de titres nominatifs de la société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, de certificats, établis par l'intermédiaire habilité qui assure la tenue de leurs comptes titres, constatant l'indisponibilité de leurs actions jusqu'à la date de l'assemblée, et le cas échéant, de fourniture à la société, conformément aux dispositions en vigueur, de tous éléments permettant leur identification.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours francs avant la date de réunion de l'assemblée, délai que le directoire a toujours la faculté de réduire, comme d'accepter les dépôts en dehors des limites fixées.

Les actionnaires peuvent également, si le directoire le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées générales par visio conférence ou tous moyens de télécommunications autorisés par les dispositions en vigueur dans les conditions fixées par celles-ci. »

sont remplacés par cinq alinéas rédigés comme suit :

« *Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété des titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.*

*Les actionnaires peuvent également, si le directoire le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées générales par visio conférence ou tous moyens de télécommunications autorisés par les dispositions en vigueur dans les conditions fixées par celles-ci.*

*Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Notamment, tout actionnaire pourra transmettre soit sous forme papier, soit, sur décision du directoire publiée dans l'avis de réunion et/ou de convocation, par voie électronique, des formulaires de procuration et de vote par correspondance avant les assemblées.*

*La saisie et la signature électronique de ces formulaires peuvent, si le directoire le décide au moment de la convocation de l'assemblée, être directement effectuées sur le site sécurisé mis en place par le centralisateur de l'assemblée grâce à un procédé répondant aux conditions de la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant notamment consister en un code identifiant et un mot de passe.*

*La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique. »*

## ■ DIX-NEUVIEME RESOLUTION

*(Autorisation donnée au directoire d'annuler, le cas échéant, les actions de la société achetées dans les conditions fixées par l'assemblée générale, jusqu'à un maximum de 10%)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le directoire, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, à annuler les actions propres de la société acquises en vertu des autorisations données par l'assemblée générale, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

- le directoire, est autorisé à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises en vertu des autorisations de rachat des actions propres de la société dans la limite de 10 % du capital sur une période de 24 mois à compter de la présente assemblée et de procéder à due concurrence aux réductions de capital social ;
- la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur les primes d'émission et le cas échéant sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.

La présente autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de ce jour, au directoire, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités, déclarations en vue d'annuler les actions et de rendre définitives les réductions de capital et, en conséquence, de modifier les statuts.

## ■ VINGTIEME RESOLUTION

*(Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.443-1 et suivants du Code du travail et des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même Code :

1. donne au directoire, pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente assemblée générale, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la société dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et L.444-3 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 5% du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation ;
2. décide de fixer la décote maximale offerte dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise à 20 % de la moyenne des premiers ou derniers cours cotés de l'action de la société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le directoire à réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires ;
3. décide que les caractéristiques des autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société seront arrêtées par le directoire dans les conditions fixées par la réglementation ;
4. décide de supprimer, en faveur des adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre dans le cadre la présente résolution ;
5. décide de renoncer au droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution pourront donner droit ;
6. décide que la présente autorisation privera d'effet à compter du 30 juin 2008 l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 26 avril 2007 dans sa quatorzième résolution, pour ses montants non utilisés par le directoire ;

7. décide que le directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :
- fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
  - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;
  - le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
  - conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;
  - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

## ■ VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

*(Augmentation de capital réservée à une catégorie de bénéficiaires : entités constituées en faveur de salariés du Groupe)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, ayant pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-2 et L.225-138-1 du Code de commerce :

1. délègue au directoire, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il fixera et dans la proportion qu'il appréciera, le capital social dans la limite d'un montant maximal de 0,5 % du capital à la date de la présente assemblée générale, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximum d'augmentation de capital fixé par la dixième résolution adoptée par l'assemblée générale du 26 avril 2007, ainsi que sur le plafond maximum fixé par la vingtième résolution de la présente assemblée, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, conférant les mêmes droits que les actions anciennes, une telle émission sera réservée aux personnes répondant aux caractéristiques de la catégorie définie ci-dessous ;
2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux autres valeurs mobilières donnant accès au capital émises en application de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire à l'une et/ou l'autre catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : (i) des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe Schneider Electric liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 444-3 du Code du travail et ayant leur siège social hors de France ; (ii) ou/et des OPCVM ou autres entités, ayant ou non la personnalité morale, d'actionnariat salarié investis en titres de l'entreprise dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe ; (iii) ou/et tout établissement bancaire ou filiale d'un tel établissement intervenant à la demande de la Société pour les besoins de la mise en place d'un plan d'actionnariat ou d'épargne au profit des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe dans la mesure où le recours à la souscription de la personne autorisée conformément à la présente résolution permettrait aux salariés de filiales localisées à l'étranger de bénéficier de formules d'actionnariat ou d'épargne salariés équivalentes en termes d'avantage économique à celles dont bénéficieraient les autres salariés du Groupe ;
3. décide que le prix unitaire d'émission des actions à émettre en application de la présente résolution sera fixé par le directoire sur la base du cours de l'action de la société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris ; le prix d'émission sera déterminé, au choix du directoire sur la base soit (i) du dernier cours coté de l'action de la

société lors de la séance de bourse précédant le jour de la décision du directoire fixant le prix d'émission, soit (ii) de la moyenne des premiers ou derniers cours cotés de l'action de la société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du directoire fixant le prix d'émission ; le directoire pourra fixer le prix d'émission par application d'une décote maximale de 20% sur le cours de bourse de l'action de la société déterminé selon l'une des deux modalités décrites aux points (i) et (ii) du présent paragraphe, le pourcentage d'une telle décote appliquée sur le cours de l'action de la société sera déterminé par le directoire en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales du droit étranger applicable, le cas échéant, aux personnes bénéficiaires de l'émission ;

4. décide que le directoire aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, pour mettre en œuvre la présente délégation et arrêter la liste des bénéficiaires au sein des catégories fixées par la présente résolution et le nombre de titres à offrir à chacun d'eux, étant entendu que le directoire pourra décider que l'augmentation de capital sera réalisée à hauteur des montants souscrits sous réserve qu'au minimum 75 % des actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital offerts aient été souscrits, ainsi que notamment :
  - de fixer les caractéristiques des titres à émettre, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des actions et valeurs mobilières, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,
  - constater l'augmentation de capital, procéder à l'émission des actions et autres titres donnant accès au capital, modifier corrélativement les statuts,
  - et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
5. décide que la présente délégation privera d'effet à compter du 30 juin 2008 l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 26 avril 2007 dans sa quinzième résolution pour ses montants non utilisés par le directoire.

La délégation conférée par la présente résolution est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée générale.

Le directoire rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires.

## ■ VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

*(Pouvoirs pour les formalités)*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes résolutions en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

## Demande d'envoi de documents

concernant l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 21 AVRIL 2008  
SCHNEIDER ELECTRIC SA

Je soussigné :

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom usuel : \_\_\_\_\_

Domicile : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ actions nominatives

et de \_\_\_\_\_ actions au porteur,

de la société SCHNEIDER ELECTRIC SA

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R.225-81 du Code de Commerce,

demande l'envoi des documents et renseignements visés par l'article R.225-83 du Code de Commerce.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2008

Signature

Conformément à l'article R.225-88 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la société, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.



